

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD) MAI 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Nick Janvier, inactif et sans mode d'exercice comme agent en assurance de dommages des particuliers (3B) Certificat n° 175777	Plainte n° 2015-11-02(A)	M ^e Marguerite M. Leclerc, présidente-suppléante M ^{me} Diane D. Martz, membre M ^{me} Danielle Charbonneau, membre	17 mai 2016 9h30	Chambre de l'assurance de dommages – Montréal	<ul style="list-style-type: none"> 1 chef pour avoir agi à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession et pour avoir manqué de probité (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et les articles 37(1), 37(7) et 37(9) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>). 	Audition sur demande de rectification de décision
Louis Lulli Jr. César-Mathieu, inactif et sans mode d'exercice comme courtier en assurance de dommages des particuliers (4B) Certificat n° 185326	Plainte n° 2015-10-01(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M ^{me} Marie-Eve Racine, membre	25 mai 2016 13h30	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<ul style="list-style-type: none"> 4 chefs pour s'être approprié ou pour avoir utilisé des sommes totalisant 1 426,96 \$ à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été confiées (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et les articles 28, 37(1), 37(5) et 37(8) du <i>Code de déontologie des représentants en assurances de dommages</i>); 3 chefs pour avoir fait défaut de donner à un assureur les renseignements dont il est d'usage de fournir (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et les articles 29 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurances de dommages</i>); 	Audition sur culpabilité et sanction

- 3 chefs pour avoir exercé ses activités de façon négligente l'article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et l'article 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurances de dommages*);
- 2 chefs pour avoir fait défaut de donner suite aux instructions de son client (article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et les articles 9, 26, 37(1) et 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurances de dommages*);
- 1 chef pour avoir fait défaut de rendre compte et d'agir en conseiller consciencieux (article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et les articles 9, 37(1), 37(4) et 37(6) du *Code de déontologie des représentants en assurances de dommages*).

Sylvain Gouin, inactif et sans mode d'exercice comme courtier en assurance de dommages (4A) Certificat n° 137030	Plainte n° 2015-02-04(C)	M ^e Daniel M. Fabien, président suppléant M. Marcel Cabana, membre M ^{me} Chantal Yelle, membre	25 mai 2016 9h30	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • 3 chefs pour avoir fait défaut d'exécuter les mandats en ne demandant pas l'annulation des contrats d'assurance automobile et habitation (articles 2, 9, 25 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages</i>); • 2 chefs pour avoir fait défaut de rendre compte à l'assuré que ses contrats d'assurance automobile et habitation n'avaient pas été 	Audition sur sanction
---	--------------------------	---	---------------------	---	---	-----------------------

annulés (articles 26 et 37(4) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);

- 1 chef pour avoir permis à un employé ni certifié ni visé par l'article 547 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, d'agir directement dans les dossiers de l'assuré (articles 12 et 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et avec les articles 37(1) et 37(12) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir fait défaut de conserver pour une période minimale de cinq ans des documents (article 16 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, les articles 17 et 18 du *Règlement sur la tenue et la conservation des livres et registres* et les articles 1, 2, 9 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir été négligent dans la tenue de dossier de l'assuré (articles 12 et 21 du *Règlement sur le cabinet, le représentant autonome et la société autonome*, les articles 85 à 88 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et les articles 2 et 37(1) du *Code de déontologie des représentants*

					<p><i>en assurance de dommages);</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • 3 chefs pour avoir fait défaut de tenir une conduite empreinte de modération, d'objectivité et de dignité dans ses communications et d'agir à l'encontre de l'honneur et de la dignité de la profession (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et avec les articles 14 et 37(1) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i> 	
Sylvain Laperrière, courtier en assurance de dommages des particuliers (4B) Certificat n° 149062	Plainte n° 2015-12-02(C)	M ^e Patrick de Niverville, président M. Philippe Jones, membre	26, 27, 30 et 31 mai 2016 9h30	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<ul style="list-style-type: none"> • 4 chefs pour avoir fait défaut d'agir avec professionnalisme ainsi qu'en conseiller consciencieux et pour avoir exercé ses activités de façon négligente (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i> et article 37(6o) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance de dommages);</i> • 2 chefs pour avoir fait défaut d'aviser ses clients avant la conclusion d'un contrat d'assurance automobile, des frais d'émission de police qui n'étaient pas inclus dans le montant de la prime d'assurance et de leur droit de résoudre leur contrat d'assurance conclu à l'occasion d'un contrat (article 16 de la <i>Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>, les articles 22 et 37(6o) du <i>Code de déontologie des représentants en assurance</i> 	Audition sur culpabilité

de dommages et les articles 4.2 et 4.4 du Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur);

- 1 chef pour avoir fait défaut ou pour avoir permis de faire défaut de facturer une rémunération ou des émoluments justes et raisonnables à des clients ayant souscrits à une police d'assurance par son entremise (articles 2 et 21 du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages* et les articles 85 et 86 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*);
- 1 chef pour avoir tenu compte de l'intervention d'un tiers dans la mise en place d'un programme d'assurance favorisant d'autres intérêts que ceux des clients (articles 19 et 37(3o) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir fait défaut de respecter la confidentialité des renseignements obtenus de ses clients et d'exercer ses activités dans un endroit où la confidentialité est assurée (articles 16 et 30 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers* et les articles 23, 24, 37(1o) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);
- 1 chef pour avoir fait défaut

d'informer ses clients sur leur droit de résoudre leur contrat d'assurance conclu à l'occasion d'un contrat de location de véhicule (article 19 de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, l'article 2 du *Règlement sur les renseignements à fournir au consommateur* et des articles 37(1o) et 37(6o) du *Code de déontologie des représentants en assurance de dommages*);

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF) – Mai 2016

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
ABDELKARIM ZIANI 203918	CD00-1154	M ^e Janine Kean, Président(e) M. Dominique Asselin M. Gabriel Carrière, Pl. Fin.	2 mai 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation de fonds pour fins personnelles 	Culpabilité
RAYMOND PERRAS 126592	CD00-1133	M ^e Alain Gélinas, Président(e) M ^{me} Gisèle Balthazard, A.V.A. M. Benoît Bergeron, A.V.A.,	3 mai 2016 à 9h30	Tribunal administratif du travail - (CLP) 500, René- Lévesque O. Montréal (Québec)	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits d'intérêts • Appropriation de fonds pour fins personnelles 	Culpabilité

		Pl. Fin.		H2Z 1W7		
WIESLAWA OLEJNIK BENEDETTI 102421	CD00-1120	M ^e Claude Mageau, Président(e) M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin. M. André Chicoiné, A.V.C.	3 mai 2016 à 9h30	Tribunal administratif du Québec 500, René-Lévesque O., 21 ^e étage, Montréal (Québec) H2Z 1W7	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir fait signer un document en blanc • Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité • Absence de profil d'investisseur ou profil d'investisseur non conforme • Avoir fait signer un document en blanc à son client • Défaut d'exercer ses activités avec intégrité, honnêteté, loyauté, compétence, professionnalisme, bonne foi et équité 	Culpabilité
FANY TRAVERSY 191184	CD00-1168	M ^e Janine Kean, Président(e) M. Michel Gendron M. Frédérick Scheidler	3 mai 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation de fonds pour fins personnelles 	Culpabilité
PASCALE CAUCHI 106308	CD00-1110	M ^e Janine Kean, Président(e) M ^{me} Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin. M ^{me} Diane Bertrand, Pl. Fin.	4 mai 2016 à 9h30 5 mai 2016 à 9h30 9 mai 2016 à 9h30 10 mai 2016 à	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	<ul style="list-style-type: none"> • Exercice des activités de représentant sans être dûment certifié ou inscrit • Avoir fait signer un document en blanc à son client • Avoir fait signer un document en blanc 	Culpabilité

			9h30		• Rémunération ou avantage illégal	
			11 mai 2016 à 9h30			
			12 mai 2016 à 9h30			
			17 mai 2016 à 9h30			
			18 mai 2016 à 9h30			
			19 mai 2016 à 9h30			
			20 mai 2016 à 9h30			
JEAN-PIERRE FALET 111931	CD00-1077	M ^e Alain Gélinas, Président(e) M ^{me} Diane Bertrand, Pl. Fin. M. Richard Leduc	6 mai 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	• Conflits d'intérêts • Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme • Avoir fait signer un document en blanc	Culpabilité
			18 mai 2016 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, René-Lévesque O. Montréal (Québec) H2Z 1W7		
LIONEL VILLENEUVE 134335	CD00-1170	M ^e François Folot, Président(e) M. Stéphane Prévost, A.V.C.	10 mai 2016 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, René-Lévesque O. Montréal	• Absence ABF ou analyse de besoins financiers non conforme	Culpabilité et sanctions

		M. Felice Torre, A.V.A., Pl. Fin.		(Québec) H2Z 1W7		
DAN ARON 164682	CD00-1064	M ^e Claude Mageau, Président(e) M. Sylvain Jutras, A.V.C., Pl. Fin. M ^{me} Monique Puech	11 mai 2016 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, René-Lévesque O. Montréal (Québec) H2Z 1W7	<ul style="list-style-type: none"> • Absence de profil d'investisseur ou profil d'investisseur non conforme • Informations incomplètes, non objectives ou inexactes (explications, déclarations, représentations ou renseignements) 	Sanctions
SERGE COSSETTE 107830	CD00-0930	M ^e François Folot, Président(e) M. Jean-Michel Bergot M ^{me} Nacera Zergane	24 mai 2016 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CLP) 500, René-Lévesque O. Montréal (Québec) H2Z 1W7	<ul style="list-style-type: none"> • Exercice des activités de représentant sans être dûment certifié ou inscrit 	Sanctions
LIGAYA JARVINIA QUIZON 128173	CD00-1147	M ^e Alain Gélinas, Président(e) M ^{me} Dyan Chevrier, A.V.A., Pl. Fin. M ^{me} Dominique Vaillancourt	24 mai 2016 à 9h30 25 mai 2016 à 9h30 26 mai 2016 à 9h30 27 mai 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits d'intérêts • Avoir fait signer un document en blanc • Assurer la confidentialité des renseignements • Avoir autorisé une personne à exercer dans des disciplines sans détenir le certificat requis 	Culpabilité
DONALD MURPHY 124708	CD00-1125	M ^e Janine Kean, Président(e) M. Richard Charette M. Alain Legault	25 mai 2016 à 9h30	Tribunal administratif du travail (CRT) 35, rue Port- Royal Est Montréal (Québec) H3L 3T1	<ul style="list-style-type: none"> • Appropriation de fonds pour fins personnelles • Falsification ou contrefaçon de documents 	Sanctions

CHARLES COLAS 107560	CD00-0974	M ^e Janine Kean, Président(e) M. Jean-Michel Bergot Mme Nacera Zergane	30 mai 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	<ul style="list-style-type: none"> • Exercice des activités de représentant sans être dûment certifié ou inscrit 	Sanctions
RADU POP 145119	CD00-1151	M ^e François Folot, Président(e) M. Michel Gendron Mme Monique Puech	31 mai 2016 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo- Pariseau, Montréal (Québec) H2X 4B8	<ul style="list-style-type: none"> • Conflits d'intérêts 	Culpabilité